

FICHE TARIFICATION

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL D'ALLONNES



Tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 (DCM 2024-02-028 du 21/02/2024)

Barème des tarifs pour enfants domiciliés sur la Commune d'Allonnes

- Tarif pour repas réguliers (incitatif) 3,99 €/repas facturation mensuelle
- Tarif pour repas exceptionnels 4,70 €/repas sur facture

Barème des tarifs pour enfants domiciliés hors de la Commune d'Allonnes

- Tarif pour repas réguliers (incitatif) 4,42 €/repas facturation mensuelle
- Tarif pour repas exceptionnels 5,11 €/repas sur facture

Barème pour les parents qui laissent leurs enfants à la cantine sans prévenir le secrétariat de mairie

- Tarif spécifique 6,11 €/repas sur facture

Barème des tarifs pour les adultes

- Tarif pour les enseignants 6,30 €/repas facturation mensuelle
- Tarif pour les personnels de surveillance et stagiaires... 2,79 €/repas facturation mensuelle (sauf les stagiaires du restaurant scolaire) ou sur facture
- Tarif pour les adultes extérieurs 8.89 €/repas facturation mensuelle

Barème des tarifs pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dont les parents fournissent le repas

- Tarif pour les enfants domiciliés à Allonnes 1,35 €/jour facturation mensuelle
- Tarif pour les enfants domiciliés hors d'Allonnes 1,66 €/jour facturation mensuelle

Chères familles,

Conformément aux pratiques en vigueur pour tous les établissements publics, le coût de la cantine scolaire est déterminé par la collectivité dont dépend l'établissement.

Dans le contexte économique actuel, caractérisé par des fluctuations et des hausses significatives des tarifs des matières premières, notamment alimentaires et énergétiques, ainsi que des charges liées aux personnels, il est nécessaire d'ajuster les tarifs.

Nous sommes conscients des efforts que nous devons tous consentir au quotidien. Cependant, il est primordial de maintenir un service de restauration de qualité pour nos enfants.

Sur le schéma ci-contre, vous trouverez une information sur les coûts de revient et la prise en charge financière de la commune.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Restaurant scolaire de la commune d'Allonnes Détail du coût d'un repas au 4 septembre 2023



FRAIS ALIMENTAIRES



CHARGES DE PERSONNEL



CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Coût moyen de revient d'un repas (hors investissement) **7,08€**

-3,34€ Participation moyenne de la commune (reste à charge)

=3,74€ Participation moyenne des familles par repas

Soit un budget annuel pour la commune d'Allonnes de **115 000 €** (sur une base de près de 34 500 repas).

Mairie d'Allonnes - 135, rue Albert Pottier – BP 23 - 49650 Allonnes

Tél : 02.41.52.00.30 Mail : mairie@allonnes-49.fr

Ouverture au public : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et les lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 17h30

Site internet : www.allonnes-49.fr